

Réunion institutionnelle Ran'Eau - France 2016

Lieu : Locaux de l'ISEC – 2 rue Jean Andréani – Aix-en-Provence
Date : 7 juillet 2016
Participants : 26 participants, cf. liste participants en annexe
Thème : L'eau et l'assainissement à Madagascar : vous avez un projet ?
Délégation malgache :
DG Cite : Mme Haingonirina RANDRIANARIVONY
Responsable Ran'Eau : Mme Léa RASOLOFOSON-RAJAONAH

PROGRAMME : DE 14 H00 A 18H00

- **Introduction et objectif de la réunion**, par M. Pierre-Marie GRONDIN, Directeur général du pS-Eau
- **Thème de la journée autour de : « Vous avez un projet ? Quels sont les problématiques clefs du secteur EAH et comment y répondre »**, animé par M. Philippe MOUTON, pS-Eau
 - Identifier les besoins et attentes des acteurs locaux
 - Prendre en compte le cadre juridique et institutionnel
 - Choisir une solution technique
 - Définir l'organisation du service
 - Sensibiliser les usagersIllustré par :
 - Le témoignage des responsables de l'Association AMANDIE, Mme RAKOTOARIVELO Solange, Présidente et M. RAKOTOARIVELO Clément, Trésorier, qui intervient dans le village d'Ampahimanga de la commune d'Arivonimamo dans la Région Itasy.
 - Le partage d'expériences sur la mise en place de Services publics de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène dans les Communes rurales de Madagascar, par M. Damien du Portal, Inter Aide
 - La présentation suivie de la démonstration du système de potabilisation autonome par UVc à énergie solaire, par M. Jean-Marc Philip de la Société du Canal de Provence (SCP).
- **Le réseau Ran'Eau :**
 - Un outil d'appui aux initiatives portées par les acteurs de solidarité internationale, par Mme Haingonirina RANDRIANARIVONY, DG Cite
 - Bilan des activités réalisées à ce jour, par Mme Léa RASOLOFOSON-RAJAONAH, Animatrice du réseau Ran'Eau, Cite
- **Pot de l'amitié franco-malgache**

DEROULE DE LA DEMI-JOURNEE

Cette réunion institutionnelle Ran'Eau organisée à Aix-en-Provence, en marge de la manifestation ZAMA Aix 2016 de la Diaspora Malgache qui s'est tenue les 8-9-10 juillet 2016, a regroupé 26 participants issus de différentes institutions et organisations de la coopération décentralisée : des ONG/associations et collectivités, des membres de la diaspora malgache, œuvrant et intervenant pour la promotion et le développement du secteur de l'EAH à Madagascar. Les débats/questions/réponses ont permis à l'assistance de débattre sur différents sujets : financement, problème foncier, gestion des services, qualité de l'eau, traitement des eaux (coût, maintenance, partenaires locaux...) et le contexte socio-politique à Madagascar.

Nous pouvons noter la présence de M. Patrick Trémège, Président de la commission de la coopération décentralisée du SIAAP, de M. François Laurent, directeur des services d'eau et d'assainissement de la Ville d'Aix en Provence et de M. Marion, Chef service au sein de la Direction de la Gestion Environnement et des Contrats de l'Eau de la Métropole Aix-Marseille. Chacun est investi au sein de sa collectivité dans le suivi de l'application du 1 % solidaire de la loi Oudin-Santini.



1) Projet EAH : problématiques clefs du secteur et comment y répondre et faire face

Les enjeux du secteur EAH restent un défi majeur pour la plupart des pays, notamment la réalité de l'accès à ces services vitaux dans les pays en voie de développement, en milieu urbain comme rural.

A Madagascar, les taux d'accès en EAH sont parmi les plus faibles au monde :

- Eau potable : 38% en milieu rural ; 47% en milieu urbain ;
- Assainissement : 56% en milieu rural ; 67% en milieu urbain.

Outre la définition de ce qu'est une « eau potable », l'accès au service a été plus particulièrement abordé sous les angles du volume nécessaire par personne et de la disponibilité des points d'eau. La qualité de l'eau consommée, la nécessité de la connaître et les moyens pour y parvenir ont été abordés.

Vis-à-vis de l'assainissement, la question du traitement conjoint de l'assainissement solide et l'assainissement liquide a fait également l'objet de débats durant cette réunion d'échanges.

A Madagascar, que ce soit en milieu rural ou en milieu urbain, l'enjeu principal de santé public porte sur l'éradication de la défécation en plein air.

Tous les participants se sont accordés autour de la nécessité d'articuler les actions sur la gestion des déchets liquides, autour de 3 maillons : la collecte, l'évacuation et le traitement, afin de préserver la santé humaine et la pollution de l'environnement.

De même, la question de la circulation de l'information et de sa mise à disposition reste entière. Bon nombre d'acteurs s'investissent dans le secteur EAH à Madagascar, mais ils rencontrent de nombreuses difficultés à réunir les informations utiles à la conception, au montage et au suivi de leur projet.

Partant de ces constats, la première partie de la réunion a été construite autour des principales étapes nécessaires à la mise en œuvre d'un véritable service d'eau potable et d'assainissement :

- Identifier les besoins et attentes des acteurs locaux ;
- Prendre en compte le cadre juridique et institutionnel en vigueur ;
- Choisir une solution technique adéquate ;
- Définir l'organisation et la gestion du service ;
- Sensibiliser les usagers bénéficiaires cibles.

Ces étapes ont été illustrées par le témoignage de l'Association Amitié Madagascar Normandie « AMANDIE », qui ont apporté leur vécu du projet AEPAH mis en œuvre dans le village d'Ampahimanga, dans la commune d'Arivonimamo, Région Itasy. Leur expérience couvre les différentes étapes de réalisation d'un projet, depuis la phase de diagnostic, en passant par la recherche de financement jusqu'à la réalisation et la gestion des infrastructures.

Les échanges autour des conditions de mise en œuvre des projets ont été riches et variés et les représentants d'Amandie très questionnés.

Supports de présentation utilisés et téléchargeables :

[Vous avez un projet ? Quelles sont les problématiques clefs du secteur EAH et comment y répondre \(pS-Eau\)](#)

Diaporama de présentation du projet d'AMANDIE, en cliquant sur le lien suivant :

<https://1drv.ms/p/s!Aj3vFA163fjmjGGftdMigv4KygID>

Cette première partie a permis ensuite aborder la question de la pérennisation du service mis en œuvre et de la faisabilité de la mise en place d'un service d'eau potable (et d'assainissement) au niveau de la commune.

Doter les communes d'un service technique EAH ou STEAH à Madagascar : un enjeu et des expériences.

L'exposé qui a été fait se base sur l'expérience d'Inter Aide de mise en place de services au niveau communal pour garantir durablement l'accès à l'eau et de bonnes conditions d'hygiène et d'assainissement. L'équipe technique communale permanente est chargée de :

- Suivre les gestionnaires de chaque petit réseau et avoir une vision d'ensemble de la situation de la commune en matière d'EAH ;
- Contrôler que l'argent collecté par ces gestionnaires est correctement utilisé ;
- Informer et sensibiliser les usagers ;
- Conserver l'historique des dossiers concernant l'EAH ;
- Suivre et assurer l'entretien des ouvrages : vérifier et appuyer les gestionnaires des ouvrages (comité eau ou entreprise) dans leurs rôles de le respect de leurs engagements pour maintenir les ouvrages en bon état ;
- Contrôler et appuyer la gestion financière : contrôle des coûts de la gestion et de l'entretien (à la fois pour la Commune mais aussi pour les usagers), établir et valider des budgets annuels ;
- Arbitrer : agir si des problèmes apparaissent, appliquer les sanctions si nécessaires (auprès des gestionnaires ou auprès des usagers) ;
- Informer : informer les usagers de la situation et des décisions.

Les interventions d'Inter Aide auprès des communes rurales partenaires s'appuient sur l'établissement du volet EAH du Plan Communal de Développement (PCDEAH) et la mise en place de services techniques de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (STEAH). Pour permettre une adaptation du service à la variation des besoins, le PCDEAH doit être considéré comme un outil évolutif, actualisé régulièrement, permettant de faire le bilan des réalisations prévues et de planifier les actions futures.

La hiérarchisation des réponses aux demandes exprimées par les villages s'est traduite par :

- La construction et la réhabilitation de systèmes AEP ;
- La Sensibilisation à l'hygiène, l'amélioration de la couverture en dispositif d'assainissement et la promotion de l'équipement en latrines améliorées (préalable aux investissements AEP) ;
- L'exploitation, la gestion déléguée et le suivi technique et financier de l'ensemble des ouvrages existants sur le territoire. La gestion peut être déléguée à des comités eau ou à des entreprises. Ces options ne sont pas mises en concurrence mais adaptées à des contextes et situations différents.

Dans les zones où intervient Inter Aide, tous les gestionnaires délégués et tous les systèmes existants sur le territoire communal doivent être suivis par le STEAH.

Pour Inter Aide, le rôle de la commune et du STEAH est central pour pérenniser le service :

- Nécessité de suppléer aux faiblesses des comités-eau, suivi de la gestion et technique par le STEAH (professionnel à rémunérer) ;
- Suivi nécessaire du délégataire : pour garantir/exiger une accessibilité, une tarification sociale et une desserte publique suffisante, pour obtenir le reversement des taxes et redevance... la commune peut être sollicitée par le délégataire pour favoriser le recouvrement.

Chaque fois, un règlement communal de l'eau explique les principales fonctions du STEAH :

- a) Par son suivi de la gestion et des dépenses du comité eau, il garantit la transparence des comptes et prévient les risques de détournement ;
- b) Par son suivi du fonctionnement et de l'entretien des ouvrages, il garantit la continuité du service d'approvisionnement en eau potable.

Assurer la pérennité du financement du STEAH est un point primordial pour Inter Aide.

La volonté est que l'eau paye le service de l'eau, quel que soit le mode de gestion choisi :

- Gestion communautaire : une partie de la cotisation des usagers dont le montant est voté par le Conseil municipal + les redevances de la part des éventuels branchements privés.
- Gestion Privée : Redevances sur les facturations de l'entreprise (10% max.).
- Fonds propre de la commune : Investissement de la Commune.
- Autres recettes (service de vente de pièces détachées...).

Inter Aide a élaboré un Mémento à l'usage des équipes des communes rurales de Madagascar pour assurer la gestion des infrastructures d'accès à l'eau potable. Il est disponible en français et en malgache.

Supports de présentation utilisés :

[Mise en place de Service publics de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène au sein de Communes rurales de Madagascar](#), par Inter Aide

[Mémento à l'usage des équipes des communes rurales de Madagascar](#), par Inter Aide

Le débat a ensuite porté sur la qualité de l'eau

La qualité de l'eau : quelles normes à Madagascar ?

Le cadre légal et réglementaire en vigueur à Madagascar, à travers le code de l'Eau, définit les normes requises afférentes à la qualité de l'eau, et selon l'OMS :

« Toute eau livrée à la consommation humaine doit être conforme aux normes de potabilité » prévues par l'article 6 du code de l'eau : « Au lieu de leur mise à disposition de l'utilisateur, les eaux destinées à la consommation humaine doivent satisfaire aux exigences de qualité

concernant essentiellement les paramètres physico-chimiques et bactériologiques... ». Par ailleurs, les eaux destinées à la consommation humaine ne doivent pas présenter de signe de dégradation de leur qualité.

Plusieurs facteurs influent sur la qualité de l'eau distribuée et la connaissance de cette qualité. Parmi ceux-ci nous pouvons citer :

- La variabilité importante à Madagascar de la quantité et la qualité des ressources en eaux qui dépendent de la géologie, du climat et de l'assainissement ;
- Le quasi impossibilité de respecter les normes édictées par le gouvernement au vu de la disparité des contextes hydrogéologique régionaux et du manque de moyens d'analyse dans chaque région.

Cette réalité complexe et difficile à maîtriser entraîne la non application effective des textes en vigueur.

Cette partie de la réunion consacrée au débat sur la qualité de l'eau a été suivie de la présentation de la réplique en miniature de l'appareil PROVIDENCE, système de potabilisation autonome par UV à énergie solaire élaboré par la Société du Canal de Provence, avec des cofinancements de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse et de la Ville d'Aix-en-Provence.

C'est une technologie avancée qui permet d'assurer la filtration et la désinfection de l'eau de forage ou de surface :

- Filtration à cartouches pour clarifier et purifier l'eau avant son traitement ;
- Désinfection par traitement ultraviolets (UVC) : les rayonnements UVC garantissent la destruction des micro-organismes pathogènes responsables de maladies hydriques ;
- Alimentation électrique par panneau photovoltaïque.

Cette technique est présentée comme une solution pour l'eau potable, adaptée aux zones rurales isolées, qui permet aux populations de traiter l'eau domestique :

- Capable de traiter 10m³/jour pour répondre aux besoins en eau potable de 50 personnes (soit 20l/personne), tout en conservant les caractéristiques physico-chimiques de l'eau sans en altérer le goût ;
- Simple à monter et à utiliser. Peu de maintenance à prévoir : décolmatage des filtres et changement des lampes UV une fois/an ;
- Entièrement autonome en énergie : électricité (alimentation par système photovoltaïque avec batterie), hydraulique (fonctionnement en gravitaire : nécessite 1m de hauteur d'eau entre la ressource et l'appareil, et compatible avec les réseaux d'eau sous pression) ;
- Coût d'investissement maîtrisé et abordable avec un faible coût de maintenance : pour 10m³/jour : 2 000 euros.

M. Marion a pris la parole pour annoncer le lancement par la Métropole d'Aix-Marseille Provence d'un appel à projets pour la mise en œuvre d'un programme de solidarité et de coopération internationale pour l'eau, dans le cadre de la loi Oudin-Santini.

Les actions financées doivent favoriser l'accès des populations à l'eau potable et aux services de l'assainissement. Ces deux concepts sont très larges et incluent l'ensemble des

infrastructures nécessaires ainsi que les mesures d'accompagnement (formation, sensibilisation, etc.). Les programmes de protection de la ressources en eau ou encore l'assistance à la gestion locale du service peuvent également être financés.

Les structures éligibles à la subvention sont les suivantes:

- associations françaises en lien avec le territoire de la Métropole Aix-Marseille Provence
- organisations non gouvernementales françaises
- collectivités et leurs établissements publics
- organismes consulaires et techniques (chambres de commerce, instituts techniques, etc.)

La date limite de remise des dossiers est fixée au **24 octobre 2016** (16h30).

En fin d'année, probablement courant novembre 2016, un jury procèdera à la sélection et à l'analyse des programmes proposés par les candidats. Les dossiers retenus seront alors proposés lors du Conseil de Métropole du mois de décembre 2016, pour l'attribution des subventions.

Plus d'informations: <http://www.marseille-provence.fr>

2) Le réseau Ran'Eau : un outil d'appui aux initiatives portées par les acteurs de solidarité internationale

C'est un réseau d'appui aux acteurs du secteur Eau, Assainissement et Hygiène à Madagascar, initié en 2009 par le pS-Eau et le CITE, et caractérisé par :

- L'échange et le partage d'informations, la mise en relation de tous, sans jugement, sans parti pris ;
- Un accès libre aux informations, la transparence et la neutralité.

Mots-clés : Information, Appui-conseil, Partage, Capitalisation, Diffusion, Action.

Son objectif général est de contribuer à améliorer l'accès à l'eau potable, à l'hygiène et à l'assainissement de la population malgache.

Ses objectifs spécifiques sont :

- d'améliorer la qualité et la quantité des projets EAH menés par la coopération décentralisée et non gouvernementale ;
- d'assurer leur cohérence avec la stratégie nationale.

Les services du réseau :

- Un service d'accueil et d'informations aux porteurs de projets,
- Un service d'appui/conseil aux collectivités et ONGs dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets,
- Des ateliers techniques et institutionnels d'échanges pour les acteurs de l'eau et de l'assainissement, en France et à Madagascar,
- Une base de données acteurs/actions consultable sur les sites web du CITE (www.raneau.org) et du pS-Eau (www.pseau.org/madagascar),
- Des outils d'information et de communication sur le secteur de l'EAH à Madagascar,

- Des outils d'appui aux porteurs de projets EAH à Madagascar issus de la capitalisation des bonnes pratiques.

Les réalisations :

- Des ateliers d'échanges techniques unanimement appréciés (impacts sur l'amélioration de l'accès à l'EAH de la population) ;
- La Capitalisation dans les publications Ran'Eau : une somme de connaissance, un angle d'analyse d'informations « Retour d'expériences » et « fiche projets » ;
- Une Base de données opérationnelle et à jour, aisément et gratuitement consultable ;
- La diffusion d'informations régulières auprès des acteurs malgaches, émissions radio ou télévision ;
- L'accompagnement des porteurs de projets, et la mise en relation des différents acteurs.

Support de présentation utilisé :

[Ran'Eau : Le Réseau des acteurs de l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement à Madagascar](#), par le CITE

Une évaluation du réseau et de son action sur les trois dernières années se déroulera de septembre à novembre 2016. Les participants seront conviés à la restitution de cette évaluation d'ici la fin de cette année 2016.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à contacter Ran'Eau, à lire la newsletter du réseau qui paraît 3 fois par an et à consulter la page web du réseau. www.raneau.org

3) Débats : salle

Le débat s'est principalement orienté vers :

- Le contexte socio-politique à Madagascar : plusieurs changements successifs de hauts responsables au niveau du gouvernement, engendrant une discontinuité dans le suivi de la politique du secteur en général, et de certaines initiatives en particulier, notamment la finalisation de la révision du code de l'eau, la mise en place des différentes structures comme l'Organisme régulateur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, etc. , ce qui ne facilite pas les actions menées par les acteurs/porteurs de projets ;
- L'intérêt pour les expériences d'AMANDIE pour chaque étape de la réalisation d'un projet d'adduction d'eau ;
- l'importance de la mise en place d'un service technique dédié à l'EAH au niveau de la commune ;
- la problématique du contrôle et du traitement de l'eau de consommation.

Fait le 30 août 2016
Lea Rasolofson-Rajaonah
Pierre Marie Grondin
Philippe Mouton

LISTE DES PARTICIPANTS

Matinée d'échanges sur le renforcement de la commune dans l'organisation et la gestion des services de l'eau potable et d'assainissement dans les pays en développement

Jeudi 09 Juin 2016

	Organismes	Nom du Représentant	Fonction	Mail	Emargement
1	Action pour la Promotion Rurale en Centrafrique	De Gaulle Thomas BAH-GAYN	Treasuries	dt.bah_gayn@yahoo.fr	
2	Action pour la Promotion Rurale en Centrafrique	Antoine YAHAKA	Secrétaire Général	antoine.yahaka@gmail.com	
3	ADAIS	Jacques PHEBY	Président	jacques.pheby@wanadoo.fr	
4	ADAIS	PASCATRICHERN ^{Ms PHEBY}	membre	—	
5	ADMAHC	Chin MEY		chin.mey@cegetel.net	
6	Afrique Vivante	Joséphine ZIBI			
7	Agence de l'eau RMC	Eléonore LEBOUVIER	Stagiaire	Eleonore.LEBOUVIER@eauimc.fr	
8	AJJC Dardilly	Bruno NOIRET	Treasurier	allic.dardilly@gmail.com	
9	AJJC Dardilly	Chantal CORRENOZ	Secrétaire	" "	
10	CEFREPADE	Pascale NAQUIN			
11	CEFREPADE	Gaston JEAN			
12	CODAE	Mamadou Diang DIALLO		dian68@hotmail.com	
13	Comité de Jumelage Grigny-Koupéla	Bernadette BOREL	membre bureau	bernadette.borel@orange.fr	
14	Comité de Jumelage Grigny-Koupéla	Jean Borel	" "	jean.pierre.borel@wanadoo.fr	

	Organismes	Nom du Représentant	Fonction	Mail	Emargement
34	CHAPOLUST - GEN - BRUSSEL	P. Chevalier		chevalier@chapolust.com	
35					
36					
37					
38					
39					
40					